

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le 
ID : 974-249740101-20221207-2022_156_BC_21-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ DÉCEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port dans la
Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 5

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2022_156_BC_21
Signature d'un Avenant n°1 à la
convention de CO-MAITRISE
D'OUVRAGE entre le TCO et La
Région dans le cadre des travaux sur
la RNIE commune de Le Port

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 11

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 novembre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/12/2022

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_156_BC_21 : SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE TCO ET LA RÉGION DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LA RN1E COMMUNE DE LE PORT

Le Président de séance expose :

Contexte

Des travaux de modernisation d'une portion de la RN1E sont menés par la Région Réunion, ce jusqu'au giratoire du chemin des Anglais, afin de réduire les embouteillages et d'améliorer l'entrée du quartier de la Rivière des Galets.

Dans le périmètre de cette opération, le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Le Port préconise la création d'un réseau en fonte DN300 depuis les réservoirs R2, pour l'alimentation de la ZAC Environnement.

Par souci d'optimisation, de préservation des revêtements et de limitation des nuisances de chantier pour les usagers et les riverains, le TCO et La Région ont procédé à la mise en place d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle et l'avancement du chantier (en annexe).

Cette convention permet d'assurer la coordination des opérations et de réaliser la totalité des travaux nécessaires. Les dépenses sur les réseaux humides relevant des compétences du TCO sont les seules portées par l'intercommunalité, selon les modalités décrites dans la convention signée entre les deux parties en août 2022.

Afin d'ajuster la mise en œuvre opérationnelle de cette convention il est proposé la signature d'un avenant (en annexe) ayant pour objet :

- L'actualisation du montant financier du projet.

Mise à jour du coût des travaux à la charge du TCO

- Montant prévisionnel : 221 963,00€ HT

- Montant actualisé : 241 558,21€ HT

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/10/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 13/10/2022.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER l'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage de travaux entre le TCO et La Région ;**
- AUTORISER le Président à signer tous les actes liés à cette affaire ;**
- DIRE que les crédits sont prévus aux budgets du TCO aux chapitres et natures correspondants.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président